

17 juin 2022 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2022

Troisième tranche de la subvention "Inondations" pour les CPAS

Sur proposition de la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la répartition de la troisième tranche de la subvention "inondations" pour les CPAS des communes sinistrées.

Après les inondations de juillet 2021, un budget d'urgence exceptionnel de 20 millions d'euros a été mis à la disposition des CPAS de la zone touchée afin qu'ils puissent fournir une assistance aussi rapide que possible aux personnes dans le besoin, en plus des initiatives régionales.

Un montant de 3 193 733 euros a été remboursé par les CPAS qui avaient reçu une subvention trop élevée. Ce montant va maintenant être redistribué entre les CPAS des communes sinistrées.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 5, § 9, de l'arrêté royal du 6 août 2021 portant création d'une subvention « Inondations » à destination du public cible des centres publics d'action sociale se situant dans les communes sinistrées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be